

L'Adresse—M. Macquarrie

tions à la Chambre au sujet du nouveau régime de revenu familial garanti. Lorsque je me serai entretenu avec mes collègues provinciaux et que j'aurai fait mon profit de leurs suggestions, je serai en mesure de présenter le nouveau projet de loi sur le régime de revenu familial garanti.

Le gouvernement a encore entrepris d'améliorer la situation économique des personnes âgées. Le premier principe directeur du système de sécurité sociale des années à venir, avons-nous déclaré, c'est que les personnes âgées qui ne peuvent plus travailler doivent être assurées d'un revenu annuel minimum garanti. Un bon nombre d'amendements ont été apportés au cours des dernières années en vue d'améliorer le sort des pensionnés et des personnes âgées au Canada.

Il existe déjà, au Canada, un régime de revenu garanti pour les personnes âgées. Reste à savoir maintenant à quel point les pensions versées constituent un revenu équitable.

Je désire assurer la Chambre que j'ai étudié toutes les propositions présentées en vue de l'amélioration des pensions de sécurité de la vieillesse, et que je me suis déjà entretenu de cette question avec plusieurs de mes collègues provinciaux. J'ai bon espoir de terminer cette consultation avec les ministres provinciaux bien avant de formuler officiellement une proposition à la Chambre. Je suis toutefois en mesure d'assurer aux honorables députés qu'un relèvement substantiel des pensions aux personnes âgées sera annoncé sous peu. Je me permets d'ajouter qu'il ne s'agira pas uniquement d'une augmentation symbolique. Nous proposerons l'adoption d'autres mesures visant à améliorer la situation économique d'un plus grand nombre de personnes âgées, mesures dont nous devons d'abord discuter avec les provinces à la lumière des principes énoncés dans le discours du trône relativement à une révision exhaustive du système de sécurité sociale. En prenant notre décision, nous devons avoir constamment à l'esprit l'opinion, souventes fois exprimée par mes collègues provinciaux, que l'accroissement du décalage entre les pensions accessibles aux personnes de plus de 65 ans entraîne ici une situation de plus en plus difficile vis-à-vis de celles de moins de 65 ans. Je crois que c'est là une question à laquelle nous devrions accorder une grande attention dans notre projet de révision fédérale-provinciale du système de revenu en général.

Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi faire rapport à la Chambre qu'une réunion de fonctionnaires a eu lieu ces jours derniers en vue d'améliorer les bénéfices prévus en vertu du Régime de pensions du Canada.

Le Livre blanc sur la sécurité de revenu de 1970 a proposé des augmentations substantielles de bénéfices pour les pensions aux veuves et aux invalides.

Cette semaine ont eu lieu des discussions qui devront être continuées en mars prochain, et nous aurons ensuite l'occasion d'en discuter avec les ministres lors de la réunion du mois d'avril.

Je désire aussi informer la Chambre que, dans le domaine de la santé, une réunion très importante aura lieu vendredi prochain avec les ministres de la santé, afin d'étudier cette question et, si possible, de s'entendre sur un nouveau mode complet de financement des soins de santé au Canada. En vertu de cette proposition, des nouveaux accommodements financiers seraient instaurés en vue de donner aux provinces une plus grande latitude lorsqu'il s'agit de déterminer leurs priorités à l'intérieur des normes générales nationales et d'adopter le mode d'action qui leur semble le plus efficace, compte tenu de ces priorités.

[L'hon. M. Lalonde.]

Depuis que je m'intéresse aux affaires de l'État, monsieur l'Orateur, on m'a parfois prévenu qu'un gouvernement ne devrait jamais s'engager sur une voie dont la destination est plus ou moins incertaine. Je ne puis accepter ce conseil provenant d'esprits timorés et conservateurs, et ce pour deux motifs. Premièrement, si l'on perçoit avec assez de discernement les principes directeurs, et si l'on a consacré assez de temps à l'étude d'un problème, comme nous l'avons assurément fait au sein du gouvernement du Canada, on a alors vraiment une notion suffisamment claire de sa voie pour se mettre en route avec une certaine confiance.

Chose plus importante encore, cependant, si nous n'avons pas assez de courage pour réviser en profondeur les programmes, nous imposons inéluctablement au contribuable, même à notre insu, le coût élevé de solutions de fortune dépourvues de cohésion. Si je comprends bien le peuple canadien, les administrations devraient mettre un terme au morcellement des efforts et collaborer plutôt à la révision intégrale du système, comme le gouvernement du Canada le propose aujourd'hui.

[Traduction]

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je tiens au début à vous féliciter sincèrement vous et tous ceux qui président nos délibérations, vous en particulier cependant, l'Orateur de la Chambre, que l'on a de nouveau acclamé comme notre premier dignitaire. Je ne suis pas de ceux qui voudraient recourir à des techniques savantes pour assurer la permanence du titulaire au poste d'Orateur. J'ai toujours pensé que le moment venu les députés choisiraient parmi eux un Orateur qu'ils voudront garder en fonction aussi longtemps qu'il vaudra y rester et nous l'avons fait. Nous avons choisi un de nos pairs. Il est le premier parmi nous, primus inter pares. Nous honorons son choix et c'est là une bonne façon de régler toute la question. Je félicite notre Orateur et je vous félicite de notre sagesse pour avoir su, de façon répétée lui confier la lourde tâche de ce poste élevé; il s'acquitte de ses fonctions avec facilité, grâce et grande impartialité.

• (1630)

Je dois aussi féliciter les motionnaires de l'Adresse. Ils se sont très bien acquittés de leur tâche.

Monsieur l'Orateur, il est très intéressant d'être député à l'heure actuelle. C'est la septième législature à laquelle je participe. Je viens de la ville berceau de la Confédération, Charlottetown, et je dois parfois rassurer les gens que malgré mon apparence, je ne suis pas un Père de la Confédération. Nous vivons une période très intéressante. Je vois de l'autre côté un gouvernement morcelé, traumatisé, et quelque peu attendri, que dirige un homme dans le vent devenu rampant. Je regarde à ma gauche les anciennes terres de cette Chambre—ce qu'ils pouvaient être terribles! Ils doivent maintenant porter les iniquités d'hier. Les gens d'en face sont aujourd'hui tout repentir et toute humilité. Les choses ne sont plus ce qu'elles étaient il y a quatre ans quand j'ai pris part au débat sur le discours du trône. Nous devions alors tous trembler au premier haussement d'épaule.

Il ne me revient pas de dire à mes anciens voisins de gauche, géographiquement parlant, ce qu'ils devraient faire et comment ils devraient se soustraire aux dangers de la vie publique au Canada. Je pense que nous avons tous un rôle à jouer, mais parce que j'avais coutume de m'asseoir près d'eux, et j'apprécie un grand nombre d'entre eux, j'aimerais leur donner ce simple conseil, alors qu'ils acceptent l'amitié du fervent et fébrile parti de